

## NOTE D'INFORMATIONS ESSENTIELLES COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### I. Eléments relatifs au vote du compte administratif consolidé (tous comptes administratifs confondus)

#### A. Le cadre juridique

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, *une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune ou de l'EPCI.*

Cette obligation est traduite au sein de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci permettant aux citoyens de mieux saisir les principaux enjeux financiers.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

#### B. Le vote du Compte administratif de Lorient Agglomération

En s'engageant dans un vote le mardi 29 juin, Lorient Agglomération rend compte de l'exercice échu. En effet, ce dernier retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, budget par budget et par section au sein de chacun des budgets : la section d'investissement, d'une part, et la section de fonctionnement, d'autre part.

Lorient agglomération, dont la population est de 208 533 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (population DGF, fiche de notification), compte un budget principal et huit budgets annexes.

Les résultats de clôture de la section d'investissement et de la section de fonctionnement de chaque budget sont consolidés au sein du budget général. Le compte administratif consolidé 2020 de Lorient agglomération s'élève globalement à :

- 301,243 millions d'euros en dépenses (216,532 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 84,711 millions d'euros de dépenses d'investissement)
- 320,543 millions d'euros en recettes (243,123 millions d'euros de recettes de fonctionnement et 77,420 millions d'euros de recettes d'investissement)

Après prise en compte des dépenses et recettes d'investissement engagées et restant à réaliser en clôture d'exercice 2020 (qui sont reportées au budget de 2021), le résultat global (tous budgets confondus) du compte administratif 2020 est excédentaire d'un montant de 8,486 M€.

▫ **Le budget principal** retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

▫ **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus et du transport maritime ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers et, surtout, par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Régie Autonome des Transports Parisiens Développement.

▫ **Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif** : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **Le budget annexe des ports de plaisance** : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.

▫ **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** : Lorient Agglomération intervient, en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.

▫ **Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la gare** a été créé en 2014. Lorient Agglomération est aménageur de cette ZAC.

▫ **Le budget Energies**, créé par délibération du 16 octobre 2018, est géré en régie à seule autonomie financière. Il retrace les activités de production et de vente d'énergie électrique et gazière.

## II. Les principaux éléments du Budget principal

### 1 - Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à **135.208 M€** (-2.12% par rapport à 2019).

#### a) **La Dotation Générale de Fonctionnement**

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est très légèrement inférieure à l'exercice 2019, se situant à 15.659 M€ contre 15,844 M€.

Cette dotation se décompose en deux « parts » :

- La dotation d'intercommunalité, réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant, comparé à la moyenne nationale. Ce produit s'élève à **4,727 M€** en 2020 (4,709 M€ en 2019).
- La dotation de compensation, seconde composante, rentre, elle, dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, elle est en légère diminution et s'élève à **10,932 M€** en 2020 (11,135 M€ en 2019).

#### b) **Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est mis en place depuis 2012. En 2020, le territoire était attributaire d'un montant de 5,667 M€, dont 2,331 M€ pour l'EPCI, en hausse de 138 k€.

### c) La fiscalité des ménages

#### >> Taxe d'habitation (TH)

Le produit de TH en 2020 s'élève à **29.840 M€** (+ 462 k€), dont 103 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires. Les bases de TH ont augmenté de 2 % sur un an, dont 1.1 % d'évolution physique. Par ailleurs 3,196 M€ ont été encaissés au titre des compensations fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation appliqué par Lorient Agglomération est stable à 9,14%, depuis la fusion avec la communauté de communes de Plouay au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### >> Taxe sur le Foncier Bâti (FB)

Le produit 2020 de taxe sur le foncier bâti s'élève à **1,278 M€** (- 18 K€), dont 3 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires. En 2020, les bases de foncier bâti ont connu une augmentation de 2 % (dont + 0,8 % d'évolution physique). Les compensations fiscales 2020 sont de 5 k€.

#### >> Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB)

Le produit de cet impôt s'élève à **91 k€** en 2020, comme en 2019. Les bases de foncier non bâti sont stables, soit une évolution physique négative (- 1,2 %).

### d) La fiscalité des entreprises

#### >> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

En 2020, le produit encaissé de CFE s'élève à **18,381 M€**, soit une diminution de produit de 806 K€ par rapport à 2019. Les bases fiscales de CFE ont diminué de 2 % en 2020, soit une diminution physique de -3.2 %. Les compensations fiscales 2020 sont de 391 k€.

#### >> La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2020, le produit de CVAE est de **12.309 M€**, en hausse de 7,9 % sur un an.

#### >> La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

En 2020, le produit de Tacsom encaissé par l'agglomération s'élève à **3,604 M€** (-5.16 %).

#### >> L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

En 2020, l'IFER perçu par Lorient Agglomération s'élève à **890 k€** (+2.65 %).

### e) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de TEOM 2020 s'est élevé à **23,833 M€** (+ 428 k€).

En 2020, le taux de TEOM était de 6.80 % pour les assujettis de la commune de Caudan, de 9.54 % pour les assujettis des autres communes.

#### **f) Les produits des services et du domaine**

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses, qui se sont élevées à 6,392 M€ en 2020.

Ce montant comprend principalement :

- la vente de biens et marchandises, pour 1,233 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des déchets, pour 0,25 M€ ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes pour 1,8 M€ et par les communes pour 338 K€ ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes, via les conventions de prestations de services, pour 1,187 M€.

#### **2 - Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 106,619 M€ contre 106,368 M€, soit une augmentation de 0,24 % par rapport à 2019. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 92 % (98 % en 2019).

## A. Le budget principal en investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **59,2 M€** (55,99 M€ au CA 2018).

### 1- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (hors opération pour compte de tiers) affichent un net recul par rapport aux années précédentes avec un niveau de **26.901 M€** (contre 28,278 M€ en 2019) et un taux de consommation de 58 %.

Les principales dépenses d'équipement 2020 renvoient aux investissements suivants :

<b>Action économique</b>	<b>5 900 K€ dont</b>	
<b>Aides au tourisme</b>	<b>199 K€</b>	
<b>Aides commerce et services marchands</b>	<b>410 K€</b>	
<b>Interventions économiques</b>	<b>5 291 K € dont</b>	
BASE DE SOUS-MARINS		2 384 K€
SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PECHE LORIENT KEROMAN		1 466 K€
<b>Aménagement et services urbains, environnement</b>	<b>10 819 K€ dont</b>	
<b>Environnement – développement durable</b>	<b>1 158 K€</b>	
<b>Gestion des déchets</b>	<b>3 160 K€</b>	
<b>Gestion des eaux pluviales urbaines</b>	<b>1 359 K€</b>	
<b>Voirie communale et routes</b>	<b>5 074 K€ dont</b>	
GARE PEM		1 987 K€
PARKING SUD QUARTIER DE LA GARE		1 395 K€
Transports en Commun en Site Propre (TCSP)		1 651 K€
<b>Culture</b>	<b>225 K€</b>	
<b>Enseignement - Formation</b>	<b>24 K€</b>	
<b>Interventions sociales et santé</b>	<b>602 K€</b>	
<b>Logement – Plan Local de l'Habitat</b>	<b>4 932 K€</b>	
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>468 K€</b>	
<b>Services généraux</b>	<b>3 023 K€ dont</b>	
<b>Administration générale</b>	<b>2 949 K€ dont</b>	
FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE		638 K€
RESIDENCE AN ORIANTE LORIENT		971 K€
SCHEMA TERRITORIAL NUMERIQUE		341 K€
<b>Sport et jeunesse</b>	<b>909 K€ dont</b>	
CENTRES NAUTIQUES		658 K€
<b>Total</b>	<b>26 901 K€</b>	

### 2 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement totales s'élèvent à 23,324 M€ contre 45,391 M€ au CA 2019.

#### a) Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 2,433 M€ (2,70 M € en 2019). Cette recette est corrélée au niveau d'investissement.

b) Les subventions d'investissement reçues

Elles représentent 2,946 M € (10,160 € en 2019).

Elles sont principalement constituées de :

- subventions au titre du PEM (aménagement parking, parvis, et bâtiment tertiaire dont mission locale) pour 558 k€
- subventions au titre de l'aide à la pierre, reversées ensuite aux bailleurs sociaux pour 477 k€
- Subventions au titre du projet HIT pour 370 k€ ;
- subventions pour l'aménagement de terrains familiaux pour 197 k€
- subventions pour le schéma directeur de gestion des eaux pluviales 80 k€
- subventions au titre de la construction de la salle de musiques actuelles pour 40 k€
- subvention de la Région Bretagne pour la politique du Pass Commerce pour 29 k€.

III. La situation financière de Lorient Agglomération au Budget principal

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	126,325 M€	126,950 M€	130,069 M€	130,910 M€
Dépenses de gestion	100,463 M€	102,987 M€	102,517 M€	102,795 M€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>25,862 M€</b>	<b>23,963 M€</b>	<b>27,551 M€</b>	<b>28,115 M€</b>
Produits financiers	1,851 M€	2,037 M€	2,088 M€	1,988 M€
<i>dont capital de la dette TCSP remboursé par B02</i>	1,077 M€	1,226 M€	1,314 M€	1,351 M€
Charges financières	2,246 M€	2,176 M€	1,952 M€	1,648 M€
Produits exceptionnels	2,078 M€	2,960 M€	5,992 M€	2,111 M€
<i>dont cessions d'immobilisations</i>	551,0 K€	1,780 M€	4,796 M€	1,078 M€
Charges exceptionnelles	2,436 M€	1,739 M€	1,585 M€	1,902 M€
Dotations aux provisions	347,2 K€	248,0 K€	313,6 K€	273,8 K€
Reprises sur provisions	11,1 K€	350,4 K€	930,0	198,8 K€
<b>Epargne brute</b>	<b>23,145 M€</b>	<b>22,142 M€</b>	<b>25,672 M€</b>	<b>26,159 M€</b>
Capital de dette	18,139 M€	15,548 M€	28,803 M€	10,113 M€
<i>dont capital de la dette TCSP</i>	1,077 M€	1,226 M€	1,314 M€	1,351 M€
<i>dont refinancement de dette</i>	0,0	0,0	17,011 M€	0,0
<b>Épargne nette</b>	<b>6,084 M€</b>	<b>7,820 M€</b>	<b>15,194 M€</b>	<b>17,397 M€</b>
Encours de dette	121,655 M€	116,205 M€	106,435 M€	101,321 M€
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>5,26 ans</b>	<b>5,25 ans</b>	<b>4,15 ans</b>	<b>3,87 ans</b>

L'épargne brute dégagée en 2020 atteint **26,159 M€** contre **25,672 M€** en **2019** soit une progression de **1,90 %**.

L'amélioration de l'épargne brute, conjuguée à une minoration du besoin de financement de Lorient Agglomération (dont la présentation est faite dans la partie relative à la stratégie de la dette), aboutit à un ratio d'endettement, qui a pour objectif de mesurer la solvabilité de l'EPCI, se situant désormais à **3,87 ans**.

#### IV. L'emprunt, situation globale tous budgets confondus

L'encours global de dette au 31 décembre 2020 s'élève, tous budgets à **196 762 346 €** contre 200 567 020 € en 2019, avec un taux moyen de **1,48 %** contre 1,69 % en 2019.

L'évolution conjointe positive de l'épargne brute avec la diminution de l'encours de dette conduit à une amélioration de la capacité de désendettement (= encours de la dette/ épargne brute) qui s'élève à 3,87 ans au CA 2020 contre 4.15 ans au CA 2019.

La dette de Lorient Agglomération est une dette sécurisée puisque c'est 94,85 % de la dette est positionnée au niveau A1 de la « charte de bonne conduite » Gissler, représentant le niveau le plus sécurisé.